

SEANCE du 06 Juin 2020

Convocation du 28/05/2020

L'an deux mil vingt, le six juin à 9 heures 00, le Conseil Municipal de La Forestière, légalement convoqué par M. Patrick PIERRAT, Maire, s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents : PIERRAT Patrick, MATRAT Marie-Josèphe, MICHEL Jacqueline, ROUBAULT Gilles, GUICHARD Anaïs, ZUNIC Guillaume, QUINAULT Georges, DUFOUR Patrick, PROCACCIOLI Lorenzo,

Absente : JACQUET Aurore,

Secrétaire de séance : MATRAT Marie-Josèphe

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum est constaté.

M. le Maire ouvre la séance et informe le conseil municipal qu'il a pris acte de la démission de Mme Claudine VARAGO, conseillère municipale, en date du 04/06/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a procédé à l'élection des représentants et délégués.

Sont déclarés élus :

- Au SIEM : M. PIERRAT Patrick : titulaire, Mme Marie-Josèphe MATRAT : suppléante
- Au SMIS : Mme Marie-Josèphe MATRAT : titulaire, Mme Aurore JACQUET : suppléante
- Correspondant défense : M. Lorenzo PROCACCIOLI : titulaire, M. Patrick PIERRAT : suppléant
- Commission Locale d'Intervention de Nogent-sur-Seine : M. Patrick PIERRAT
- Association des communes forestières : M. Georges QUINAULT : titulaire, M. Gilles ROUBAULT : suppléant
- Au CNAS : M. Patrick PIERRAT (collège des élus)
- SPL-Xdemat : M. Patrick PIERRAT

Mme Aurore JACQUET arrive en séance, les membres présents sont au nombre de dix, le quorum est constaté et la séance reprend son cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROPOSE 24 noms de contribuables de la commune en vue de la constitution communale des impôts directs. Les services fiscaux seront en charge de choisir les 12 commissaires qui siègeront au sein de la CCID.

DECIDE de renouveler le bail amiable de chasser au profit de la société de chasse de La Forestière pour une nouvelle période de 3 ans (2020-2023).

DECIDE de créer les commissions communales obligatoires et facultatives, présidée par M. Patrick PIERRAT :

- Commission des bois : MM. Gilles ROUBAULT, Georges QUINAULT, Guillaume ZUNIC
- Commission de fleurissement et valorisation du village : l'ensemble du conseil municipal
- Commission de contrôle de la liste électorale : Nomme Mme Jacqueline MICHEL (déléguée du conseil municipal), et propose M. Jean-Pierre RUELLE (délégué de l'administration) et Mme Catherine PESTRE (déléguée du TGI)

DECIDE de ne pas augmenter la fiscalité locale cette année et VOTE les taux pour 2020 (Taxe Foncière : 1,92%, Taxe Foncière Non Bâti : 4,27%, Cotisation Foncière Entreprises : 7,85 %). A compter de 2020, la taxe d'habitation fait l'objet d'une compensation de l'Etat.

FIXE les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

- Habitants : 90 € (été) et 120 € (hiver)
- Extérieurs : 130 € (été) et 160 € (hiver)

Le règlement sera mis à jour en vue de définir les modalités et les priorités de mise à disposition du local.

Questions diverses :

En raison du COVID-19 et des règles sanitaires à appliquer, les festivités du 14 juillet seront limitées à la cérémonie officielle en comité restreint. La question du tir du feu d'artifice sera réexaminée ultérieurement.

Les affouagistes qui n'ont pas terminés leur lot de bois devront le faire avant le 15 juillet 2020 dernier délai.

Le dégagement manuel dans la parcelle 7 sera réalisé par la commission des bois.

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux « rue des Cercliers », un poteau d'éclairage public supplémentaire sera installé pour un montant de 1.362 € HT.

Des travaux conséquents sont à prévoir pour la mise en sécurité de l'église (intérieur et extérieur), les devis sont en cours. Actuellement en cas de besoin, les familles seront orientées vers l'église de Bethon.

Le retrait des masques chirurgicaux achetés par la commune au profit de la population aura lieu au cours de la semaine 24 à la mairie. Mardi 9/06 de 9 h à 12h, mercredi 10/06 de 14h à 17h et samedi 13/06 de 9h à 12h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 45.
Fait à La Forestière, le 08 juin 2020

Le Maire, M. Patrick PIERRAT

Diffusion :

Affichage (Panneau de la mairie)

Site Internet : <https://laforestiere.fr>

